

« La MCCI a choisi Itelis pour gérer le risque santé »

21/04/11

Le Fil Social

En 2008, la Mutuelle des Chambres de Commerce et de l'Industrie, confrontée à un lourd déficit de ses prestations haut de gamme (400 pp / 200 K€ de CA), demandait à Itelis de lui proposer des solutions de gestion de cette gamme.

Après analyse, Itelis a proposé à la MCCI d'établir une clause visant à un meilleur contrôle sans modifier la valeur des garanties, ni augmenter les cotisations en limitant le remboursement : le filtre MCCI est situé à 20 % au dessus de la moyenne des prix du marché et en communiquant en amont : l'adhérent doit savoir qu'il est contrôlé et dans le cas des contrats collectifs, c'est son employeur qui doit lui faire cette communication.

Après la mise en place de cette clause est de son application la MCCI a obtenu une baisse de l'ordre de 19% des dépenses d'optique sur ce portefeuille en 2008. A noter que pour cette gamme, ces prestations étaient remboursées aux frais réels.

« La MCCI a choisi d'étendre le filtre optique à l'ensemble de son portefeuille dès 2009. La progression naturelle du coût moyen d'un équipement optique auparavant de 10 % par an, a été ramenée à 2 % par an. Ce poste de dépenses est désormais stabilisé Le filtre fait son effet à la fois sur les quelques abus importants et sur les nombreux petits abus des opticiens » indique Jean-Noël GUIGNARD Responsable Marketing & Communication MCCI.

Itelis en chiffres

- ▶ 4 millions de bénéficiaires ;
- ▶ plus de 200 000 appels par an (dont 50 000 dossiers traités) ;
- ▶ 20 000 salariés bénéficiaires de ses programmes de prévention en entreprise ;
- ▶ un taux de 92% de satisfaction (évalué régulièrement par des enquêtes interactives).
- ▶ CA : 5.2 millions d'euros pour 2010